

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 09/115 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION RELATIVE A LA 2^{EME} TRANCHE DES ETUDES PRELIMINAIRES DU BARRAGE DE SANTA LUCIA SUR LE CAVO

SEANCE DU 29 JUIN 2009

L'An deux mille neuf, et le vingt-neuf juin, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GIUDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PROSPERI Rose-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à M. DOMINICI François
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika
Mme BIANCARELLI Gaby à Mme GORI Christiane
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. GALLETTI José
M. CHAUBON Pierre à M. OTTAVI Antoine
M. GUAZZELLI Jean-Claude à Mme FILIPPI Geneviève
Mme NATALI Anne-Marie à M. VERSINI Sauveur
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à Mme GUERRINI Christine
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme MOSCONI Marie-Jeanne

M. SISCO Henri à Mme ALIBERTINI Rose

ETAIENT ABSENTS : Mmes et M.

ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, DELHOM Marielle,
MARCHIONI François-Xavier, PIERI Vanina, RISTERUCCI Josette.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 05/069 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2005 adoptant les orientations pour une politique régionale de l'eau et le programme hydraulique 2006/2015,
- VU** la délibération n° 08/009 AC de l'Assemblée de Corse du 7 février 2008 approuvant la 2^{ème} tranche des études préliminaires concernant le barrage du Cavo,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- APRES** avis de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE le plan de financement modifié selon la répartition suivante :

- Etat/P.E.I.	70 %	350 000 € HT
- Collectivité Territoriale de Corse	30 %	150 000 € HT

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter la demande de subvention correspondante.

ARTICLE 3 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 juin 2009

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION RELATIVE A LA 2EME TRANCHE DES ETUDES PRELIMINAIRES DU BARRAGE DE SANTA LUCIA SUR LE CAVO

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif à la modification du plan de financement de l'opération relative à la deuxième tranche des études préliminaires du barrage de Santa-Lucia sur le Cavo.

La deuxième tranche des études préliminaires relatives au barrage de Santa Lucia sur le Cavo d'un montant de 500 000 € HT comporte pour l'essentiel :

- les reconnaissances géologiques et géotechniques complémentaires ainsi que des travaux connexes de démaquisage et de topographie,
- l'élaboration du dossier définitif pour le Comité Technique Permanent des Barrages et Ouvrages Hydrauliques.

Le plan de financement prévisionnel adopté par délibération n° 08/009 AC de l'Assemblée de Corse en date du 7 février 2008 était le suivant :

ETAT/P.E.I.	70 %	350 000 €
AGENCE DE L'EAU	10 %	50 000 €
CTC	20 %	100 000 €

L'Agence de l'Eau ne prenant pas en compte ce dossier, il convient de modifier le plan de financement de la manière suivante :

ETAT/P.E.I.	70 %	350 000 €
CTC	30 %	150 000 €

Je vous propose :

1) D'APPROUVER le plan de financement modifié selon la répartition suivante :

- | | | |
|--------------------------------------|------------|--------------|
| - Etat/P.E.I. | 70 %, soit | 350 000 € HT |
| - Collectivité Territoriale de Corse | 30 %, soit | 150 000 € HT |

2) DE M'AUTORISER à solliciter la demande de subvention correspondante,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.